



Coalition Eau Secours !
québécoise pour une gestion responsable de l'eau



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Adoption de rivières:

Francine Ouellette et Claude Gauthier protégeront la Lièvre



Montréal, le 10 avril 2002 – Les riverains de la Lièvre crient leur colère en voyant disparaître leurs terrains sous l'érosion occasionnée par les variations du niveau des eaux de la rivière. Ils exigent des changements à la gestion des débits de la rivière exploitée par Energie Maclaren et dénoncent le gouvernement du Québec qui agit dans l'intérêt d'Energie Maclaren sans se soucier des dommages occasionnés aux propriétés et des effets sur l'environnement.

« *L'Association des résidents riverains de la Lièvre est heureuse d'obtenir aujourd'hui le soutien de l'opération Adoptez une rivière ainsi que le parrainage de la rivière par l'écrivaine Francine Ouellette et l'auteur-compositeur-interprète et comédien Claude Gauthier, tous deux intimement liés à la rivière* » déclare Gino DiPalma, président de l'Association.

« *La rivière est maintenant placée sous haute surveillance par les citoyens eux-mêmes, laissés pour compte par un ministère de l'Environnement qui agit, pour la gestion de la rivière, selon les directives de la compagnie. Energie Maclaren est une filiale de Great Lakes Power, elle-même filiale du conglomérat Brascan, dirigé de Toronto. On est bien loin des préoccupations des riverains* » ajoute-t-il, en indiquant à titre d'exemple que la compagnie commande au ministère de l'Environnement l'ouverture des vannes à tous les jours en fonction des ventes d'électricité. « *Le plus grave est cependant que nous voyons nos terrains disparaître à chaque année, jusqu'à cinq pieds par année en certains endroits. Le gouvernement nous a trompés une première fois en 1992 en adoptant une loi qui délimite nos terrains selon l'élévation au lieu de les faire arpenter, et le voilà qui adopte un décret et signe un bail en catimini avec Energie Maclaren pour ajouter une centrale hydroélectrique privée dans le barrage public des Cèdres, sur la rivière du Lièvre* » précise M. DiPalma.

La publicité de la compagnie mentionne des avantages qui en réalité n'en sont pas. A titre d'exemple, on y prétend qu'il n'y aura «aucun changement requis au niveau de la gestion hydrologique » et que « le fait de ne pas modifier le modèle hydrodynamique actuel (marnage du réservoir, débit disponible et plan de gestion) du réservoir Poisson Blanc (...) réduira considérablement les impacts potentiels du projet sur l'environnement ainsi que la zone susceptible d'être affectée. » Or c'est justement la gestion actuelle qui fait problème, selon les avis mêmes du ministère de l'Environnement¹ et de la Société de la faune et des parcs du Québec² dont nous avons copie. La publicité mentionne aussi qu'il s'agit d'une «centrale au fil de l'eau» ce qui signifie que le niveau serait stable. Or, dans un autre paragraphe, il est mentionné que la zone de marnage du réservoir continuera de se faire sur une hauteur de près de 10 mètres !

« Cette rivière fait partie de notre patrimoine, c'est ma vie, mon pays, mes amours » rappelle pour sa part Claude Gauthier qui a dédié la chanson Notre-Dame-de-Pontmain à cette merveilleuse région, et qui répond à la mobilisation lancée par cinq groupes de protection des rivières : Aventure Écotourisme Québec, la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau - Eau Secours!, la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK), la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN).

« La lièvre, c'est notre rivière », de dire Francine Ouellette. *« On s'est servi d'elle depuis plus d'un siècle pour remplir les coffres de la Compagnie qui laissait tomber quelques sous dans la main rude du bûcheron. La voilà à peine libérée de l'emprise des pitounes qu'à nouveau on veut l'exploiter. Cette fois-ci pour générer de l'électricité et, évidemment, des profits pour la Compagnie. Que laissera cette dernière aux descendants du bûcheron ? Des rives érodées ? Un débit sujet aux variations de la rentabilité ? »*

Par leur adoption de la rivière du Lièvre, ces personnalités se portent à la défense du patrimoine québécois et des citoyens qui subissent les conséquences de l'érosion des berges de la rivière. Ce projet s'ajoute aux autres projets actuellement en gestation partout au Québec. Pour sa part, Energie Maclaren a obtenu dès novembre 1999 un décret lui cédant notamment tous les droits hydrauliques requis pour implanter une centrale hydroélectrique d'une puissance de 8,2 MW au barrage des Cèdres à Notre-Dame-du-Laus. Ce décret fut adopté sans consultation publique et sans remise en question de la gestion problématique des niveaux d'eau. Des audiences publiques sont actuellement refusées aux citoyens bien que la puissance dépasse le seuil d'assujettissement de 5,0 MW. Pour Francine Ouellette et Claude Gauthier, *« La Lièvre et ses riverains doivent être respectés, et cela passe bien avant les intérêts financiers d'une multinationale quelle qu'elle soit ».*

Soulignons enfin que la Lièvre est reconnue pour ses paysages grandioses, un secteur exceptionnel identifié sur la carte préparée par le Fonds mondial pour la nature (WWF) et l'UQCN en vue d'une classification à titre d'aire protégée.

¹ Lettre à Louise Roy, Comité de consultation sur la gestion de la rivière du Lièvre, 28 février 2001

² Lettre à Louise Roy, Comité de consultation sur la gestion de la rivière du Lièvre, 12 mars 2001

Contre le béton : l'adoption

Rappelons que le 24 mai 2001, le gouvernement du Québec a divulgué une liste de 36 sites sur 25 rivières offerts aux promoteurs privés pour la l'implantation de centrales hydroélectriques de moins de 50 mégawatts. Le 14 mars dernier, il confirmait une première offre pour 14 de ces sites.

Le programme « **Adoptez une rivière** » auquel s'associent de nombreuses personnalités veut permettre aux Québécoises et aux Québécois de poser un geste concret permettant de protéger leur patrimoine collectif que sont les chutes et rivières du Québec. Les fonds amassés (dons de 20\$ et plus) servent à apporter un soutien aux groupes de citoyens et aux organismes, à maintenir un réseau de communication et organiser des activités de sensibilisation permettant de faire « barrage aux barrages » !

Pour adopter une rivière ou obtenir plus d'information sur «Adoptez une rivière », visitez : www.eausecours.org ou composez le (514) 281-1018.

-30-

Renseignements : Gino DiPalma, président
Association des résidants riverains de la Lièvre
Téléphone: (819) 767-2832

Pierre Lamarche, porte-parole
« Adoptez une rivière »
Téléphone : (514) 924-2013